**Etudier en Chine**

**Bourses d’études Institut Confucius**

**孔子学院奖学金申请指南(2019年)**

Les spécialités des universités telles que Littérature et Langage, Philosophie, Histoire, Médecine Traditionnelle, Musique et Danse, etc. sont à consulter sur le site **http://cis.chinese.cn/**

1. **Catégories de candidature, conditions d’admission et dépenses couvertes par les bourses d’études Institut Confucius**
2. Ressortissants non chinois.
3. Être en bonne santé (examen médical à l’arrivée en Chine)
4. Être intéressé par l'éducation, l'enseignement et la promotion internationale du chinois.
5. Être âgé de 16 à 35 ans à compter du 1er septembre 2019 (une dérogation peut être accordée aux professeurs de chinois en poste jusqu’à 45 ans). Les candidats souhaitant demander la bourse de Licence en enseignement du chinois doivent avoir au maximum 25 ans.

**1.Modalités pour la bourse de doctorat (4 ans)**

* La rentrée scolaire aura lieu en septembre 2019.
* Les cours sont destinés à des personnes qui souhaitent s’orienter vers l’enseignement du chinois.
* Le candidat doit être au moins titulaire d’un master (au terme du master, sa spécialité devra être : CLE (Chinois Langue Etrangère), linguistique, éducation internationale du chinois).
* Le candidat doit être au moins titulaire du HSK niveau 6 avec une note égale ou supérieure à 200 points et obtenir 60 points au HSKK niveau supérieur et avoir au minimum deux ans d’expériences d’enseignement du chinois.

**2.Modalités pour la bourse de master (2 ans)**

* La rentrée scolaire aura lieu en septembre 2019.
* Les cours sont destinés à des personnes qui souhaitent s’orienter vers l’enseignement du chinois.
* Le candidat doit être au moins titulaire d’une Licence.
* Le candidat doit être au moins titulaire du HSK niveau 5 avec une note égale ou supérieure à 210 points et obtenir 60 points au HSKK niveau intermédiaire.
* La priorité sera donnée aux candidats pouvant produire une promesse d’embauche d’une institution à enseigner le chinois au terme de son master.
* Le candidat doit présenter deux lettres de recommandation écrites par deux professeurs.

**3. Modalités pour la bourse de licence (4 ans)**

* La rentrée scolaire aura lieu en septembre 2019.
* Les cours sont destinés à des personnes qui souhaitent s’orienter vers l’enseignement du chinois.
* Le candidat doit être titulaire d’un Baccalauréat.
* Le candidat doit être au moins titulaire du HSK niveau 4 avec une note égale ou supérieure à 210 points et obtenir 60 points au HSKK niveau intermédiaire.

**4. Modalités pour la bourse d’un an (11 mois)**

*Remarque : seul ce programme est accessible dans l’université partenaire de l’ICR (Université Normale de Chine du Sud) pour l’année universitaire 2019/2020.*

La rentrée scolaire aura lieu en septembre 2019, la période de financement est de 11 mois. Les candidats actuellement en étude en Chine ne peuvent pas prétendre à cette bourse.

**4.1 Éducation internationale chinoise**

* Le candidat doit être au moins titulaire du HSK niveau 3 avec une note égale ou supérieure à 270 points et obtenir le HSKK (pas de niveau défini).

**4.2 Langue et littérature chinoises, histoire chinoise, philosophie chinoise**

* Le candidat doit être au moins titulaire du HSK niveau 4 avec une note égale ou supérieure à 180 points et obtenir 60 points au HSKK niveau intermédiaire.

**4.3 Langue chinoise**

* Le candidat doit être au moins titulaire du HSK niveau 3 avec une note égale ou supérieure à 210 points.

**5. Bourse d'études d'un semestre (5 mois)**

La rentrée scolaire aura lieu en septembre 2019 et en mars 2020, la période de financement est de 5 mois. Les candidats ayant déjà obtenu un visa X1 ou X2 ne peuvent pas prétendre à cette bourse.

**5.1** Éducation internationale chinoise, langue et littérature chinoises, histoire de la Chine, philosophie chinoise

* Le candidat doit être au moins titulaire du HSK niveau 3 avec une note égale ou supérieure à 180 points et obtenir le HSKK (pas de niveau défini).

**5.2** La médecine chinoise et la culture Taiji

* Le candidat doit être au moins titulaire du HSK (pas de niveau défini).

**6. Bourse d’études de quatre semaines**

La rentrée scolaire aura lieu en juillet ou en décembre 2019, la période de financement est de 4 semaines. Les candidats ayant déjà obtenu un visa X1 ou X2 ne peuvent pas prétendre à cette bourse.

6.1 La médecine chinoise et la culture Taiji

* Le candidat doit être au moins titulaire du HSK (pas de niveau défini).

6.2 Expérience en famille chinoise

* Le candidat doit être au moins titulaire du HSK (pas de niveau défini). Inscrit par l'Institut Confucius, 10 à 15 personnes par groupe.

6.3 Élèves spéciaux de l'Institut Confucius des 4 semaines

* Le candidat doit être au moins titulaire du HSK (pas de niveau défini). Inscrit par l'Institut Confucius, 10 à 15 personnes par groupe.

**III. PROCEDURES DE DEMANDE**

L'inscription en ligne sera ouverte à partir du 1er mars 2019 sur le site Web des bourses de l'Institut Confucius (**cis.chinese.cn**).

Veuillez-vous connecter pour effectuer une recherche sur les établissements qui vous recommandent et/ou ceux qui peuvent vous accueillir. Téléchargez le dossier de candidature en ligne, puis suivez l'évolution de la candidature (résultats d'admission). Les boursiers doivent confirmer auprès des établissements d'accueil qu'ils suivent une procédure d'études en Chine. Imprimez le certificat CIS en ligne et enregistrez-vous dans l’un des établissements d'accueil à la date et à l'heure indiquées dans la lettre d'admission.

**Les délais de candidature sont :**

a) le 20 avril (pour ceux commençant en juillet)

b) le 20 mai (pour ceux commençant en septembre)

c) le 20 septembre (pour ceux commençant en décembre)

d) le 20 novembre (pour ceux commençant en mars 2020)

Hanban examinera les demandes de bourses et notifiera les résultats trois mois avant l'inscription des étudiants admis.

**IV. POLITIQUES DE BÉNÉFICIAIRES DU PRIX DU PONT VERS LE CHINOIS**

Les lauréats du Pont vers le chinois qui ont reçu le « certificat de bourse de l'Institut Confucius pour 2019 » doivent se connecter au site Web de la bourse et soumettre leurs documents aux institutions hôtes concernées sur présentation de leur certificat CIS. Veuillez contacter : **chinesebridge@hanban.org** pour plus d'informations.

**V. SERVICES D'ADMISSION ET DE CONSULTATION**

Les établissements recommandés et les établissements hôtes sont responsables de la publication du guide d’inscription local et fournissent des services de conseil, de recommandation et d’enregistrement conformément à cette procédure.

**VI. AUTRES**

a) Pour les principaux plans et cours de formation, veuillez contacter les institutions d'accueil désignées.

b) Les candidats doivent connaître les critères spécifiques et les dates limites d’enregistrement et suivre les procédures spécifiques afin de soumettre les documents nécessaires.

c) Les étudiants doivent accepter d’être évalués dans le cadre de la procédure d'évaluation annuelle de la bourse de l'Institut Confucius.

d) Les personnes qui ne se sont pas inscrites à temps, qui n’ont pas réussi le test de santé, qui ont abandonné à mi-parcours et/ou qui sont suspendues seront privées de bourse.

**VII. CONTACTS**

Division des tests et bourses à Hanban

Email : scholarships@hanban.org

Fax : + 86-10-58595727

**VIII. ANNEXES**

1) Conditions et critères des bourses Institut Confucius

2) Documents d'application pour les bourses Institut Confucius

Siège des Instituts Confucius (Hanban)

Novembre 2018

**Annexe 1**

**Conditions et critères des bourses Institut Confucius**

La bourse d’études de l’Institut Confucius couvre tous les frais de scolarité, d’hébergement, d’allocation de subsistance (sauf pour les bourses de quatre semaines) et les frais d’assurance médicale.

1) Les frais de scolarité font partie de la planification et de l’utilisation globales des établissements d’accueil pour l’enseignement et la gestion des boursiers qui organisent des activités culturelles et sociales, ainsi que pour l’organisation de tests de maîtrise de la langue chinoise. Les frais de scolarité ne couvrent pas les frais de manuels scolaires et les déplacements d’agréments.

2) Les frais d’hébergement sont prévus dans le cadre de la planification et de l’utilisation des établissements d’accueil afin de fournir aux étudiants des appartements sur le campus (généralement des chambres doubles). Les étudiants peuvent également vivre hors du campus sur demande et obtenir la permission des institutions d'accueil. Les étudiants qui vivent hors du campus ont droit à une indemnité de logement de 700 CNY par personne et par mois versée mensuellement/trimestriellement par les établissements d’accueil (1000 CNY pour le doctorat).

3) L’allocation de subsistance est accordée mensuellement par les institutions d’accueil. L’allocation mensuelle, pour les étudiants de licence, les étudiants d’une année académique et les étudiants d’un semestre, est de 2 500 CNY par personne. Pour les étudiants de master, l’allocation mensuelle est de 3 000 CNY par personne. Pour les étudiants de doctorat, l’allocation mensuelle est de 3 500 CNY par personne.

Les étudiants sont tenus de compléter la procédure d'inscription pour chaque semestre de la période stipulée. Auquel cas, leur bourse pourrait être annulée. Les étudiants inscrits avant le 15 (ou le 15) du mois ont droit à l’allocation totale de ce mois, tandis que ceux inscrits après le 15 du mois n’ont droit qu’à la moitié de ce montant.

Pendant la période d'études, pour tout étudiant qui s'absente de Chine pour des raisons personnelles pendant plus de 15 jours (à l'exclusion des vacances d'hiver et d'été), l'indemnité d'absence sera suspendue.

Pour les étudiants qui suspendent leurs études ou abandonnent leurs études pour des raisons personnelles, ou qui se voient infliger une sanction disciplinaire par l’institution d’accueil, l’allocation prend fin à la date de la suspension, de l’abandon scolaire ou de l’annonce de la décision de la sanction.

L'allocation de subsistance pour le mois de l'obtention du diplôme sera accordée un demi mois après la date d'obtention du diplôme ou la date d'expiration de l'étude confirmée par les institutions hôtes.

1. L’assurance maladie complète est souscrite par les établissements d’accueil conformément à la réglementation en vigueur en matière d’études en Chine stipulée par le Ministère chinois de l’éducation. Les frais d’assurance par personne sont de 160 CNY pour les étudiants de quatre semaines, de 400 CNY pour les étudiants d’un semestre et de 800 CNY par an pour les étudiants inscrits à un programme d’une durée supérieure à une année universitaire.

**Annexe 2**

**Documents d'application pour les bourses Institut Confucius**

1. **Pour tous les candidats :**
2. Une copie scannée de la page de photo du passeport
3. Une copie scannée des certificats des tests HSK et HSKK (dans la validité de deux ans).
4. Une lettre de recommandation du responsable des institutions le recommandant.
5. **Pour les candidats au programme de bourses d’études de diplôme :**
6. Un certificat du plus haut diplôme d'études (ou une preuve de l'obtention du diplôme attendu) et un relevé de notes officiel.
7. Les candidats à la bourse d'études pour le doctorat doivent fournir 2 lettres de référence de professeurs ou de professeurs associés. Ceux qui peuvent fournir un contrat de travail notarié avec des établissements d'enseignement sont préférés. Un exposé individuel en chinois est également demandé (ainsi qu’un test écrit de compréhension sur la spécialité demandée et un plan de recherche, 3000 mots environs)
8. Les candidats à la bourse d'études pour le MTCSOL doivent fournir 2 lettres de référence de professeurs ou de professeurs associés. Ceux qui peuvent fournir un contrat de travail notarié avec des établissements d'enseignement sont préférés.
9. **Les candidats qui travaillent actuellement en tant que professeurs de chinois doivent fournir une preuve d'emploi ainsi qu'une lettre de recommandation de l'établissement employeur.**
10. **Les demandeurs âgés de moins de 18 ans doivent fournir des documents certifiés de désignation signés par leurs tuteurs légaux en Chine.**
11. **Les demandeurs doivent également fournir les documents supplémentaires requis par les institutions hôtes**